

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 287

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 35

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements de santé publique fixent... *(le reste sans changement)* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son lui-même.